



Coronavirus (Covid-19) : un traitement plus rapide des créances salariales par l'AGS

Actualité législative publié le 18/12/2020, vu 1137 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

En raison de l'état d'urgence sanitaire, et comme au printemps dernier, les modalités de garantie des créances salariales par l'AGS sont adaptées pour accélérer la procédure.

En application de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, une ordonnance du 25 novembre 2020 adapte les règles relatives aux difficultés des entreprises aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

L'article 2 de l'ordonnance vise à accélérer la prise en charge des créances salariales par l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS). Ainsi, les relevés de créances salariales doivent être transmis à l'AGS dès qu'ils sont établis, sous la seule signature du mandataire judiciaire. Toutefois, lorsque le relevé de créances n'est pas conforme au relevé sur lequel est apposé, par la suite, le visa du juge-commissaire, le mandataire devra transmettre également sans délai ce dernier relevé à l'AGS.

A noter : Les dispositions des articles L 625-1, al. 1er et L 625-2 du Code de commerce prévoyant de soumettre les relevés de créances au représentant des salariés et d'obtenir le visa du juge-commissaire ne sont pas pour autant écartées, mais elles s'appliquent sans avoir pour effet d'allonger le délai de transmission à l'AGS.

Ces dispositions sont applicables aux procédures en cours au 27 novembre 2020 (lendemain de la publication de l'ordonnance au JO) et jusqu'au 31 décembre 2021 inclus (Ord. art. 4, I et III).

Source : efl.fr

Pour plus d'infos : [Comment fonctionne la garantie de l'AGS ?](#)

Voir aussi notre guide : [Saisir le Conseil de Prud'hommes 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
- [Sanctionner un salarié](#)

- [Licencier un salarié pour faute](#)

- [Qu'est-ce que le chômage partiel ?](#)
- [Comment licencier un salarié pour motif économique ?](#)
- [Procédure de sauvegarde : le sort des salariés](#)
- [Comment fonctionne une procédure de sauvegarde ?](#)
- [Procédure de redressement judiciaire : le sort des salariés](#)
- [Comment se passe un redressement judiciaire ?](#)
- [La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation](#)
- [En quoi consiste une procédure de liquidation judiciaire ?](#)
- [Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?](#)
- [Saisir les Prud'hommes : est-il obligatoire de prendre un avocat pour se défendre ?](#)
- [Comment bien saisir le Conseil de Prud'hommes ?](#)